



# MAIRIE DE SAINT VERAND



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2018 A 20 H 00

Présents (excusés): Mrs et Mmes Gérard CHARDON, André PROUST, Martine VIVIER-MERLE, Bernard GIRIN, Thérèse CHAVAND, Agathe BUTSTRAEN, Jean-Jacques CORBIGNOT, Jean-Luc DUFOUR, Laurent LEVRON, Amandine LOZANO, Joël MORAND, Laurence PRADEL, Guillaume THIOLAIRON, Christelle VALLET

Pouvoirs : Amandine LOZANO à Martine VIVIER-MERLE

Secrétaire de séance : Laurent Levron

Gérard Chardon ouvre la séance à 20 h 00 en salle du conseil municipal.  
Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### URBANISME

**DP n°069 239 18 002 - MAGNIN** : remplacement d'un bardage bois sur une dépendance.  
**PC n° 069 239 18 006 - VIVIER MERLE** : bâtiment agricole

#### PLU :

Gérard Chardon apporte une réponse à plusieurs requêtes émises lors de la consultation publique sur le PLU :

- famille Degottex : une erreur matérielle de cartographie a inversé le repérage de 2 bâtiments. L'article L421-17b devrait permettre de palier à cette erreur matérielle. Il appartient au propriétaire actuel de déposer une demande de PC pour changement de destination. Le bureau d'études fera la modification matérielle qui sera beaucoup plus longue.
- la maison Plagnard, suite à un avis négatif sur un CU. L'article L421-17b peut également s'appliquer pour réaliser des travaux avant une vente grâce à un PC.
- changement de destination d'un ancien bâtiment à la Feuillata. Aucune solution n'a été identifiée actuellement. La Chambre d'Agriculture ayant demandé, lors de l'élaboration du PLU d'établir un périmètre de 100m autour du bâtiment d'élevage (périmètre de réciprocité), il est proposé de se rapprocher de celle-ci. Le Maire rappelle qu'une révision de PLU nécessite une dépense non négligeable pour la commune.

Des réclamations informelles ont également été déposées :

Gérard Chardon rappelle qu'il y a eu une communication auprès de la population concernant le PLU, notamment des réunions d'informations publiques permettant à chacun de consulter le projet de PLU (règlement et zonage notamment), ainsi que diffusions dans les articles du bulletin et une lettre d'information.

### SALLE DES FETES

#### \* Aménagement du sous-sol en salle de musique :

La Commission de sécurité viendra examiner les lieux le 17 janvier 2019 à 9h. Il n'est pas encore possible de donner une date d'occupation des locaux étant donné qu'il convient d'attendre les résultats de la commission de sécurité ainsi que la modification du système de sécurité incendie, dans le cadre des travaux de la salle des fêtes.

Une attestation doit être établie afin de permettre aux usagers d'utiliser le téléphone qui sera commun avec la salle des fêtes et d'accéder au tableau technique en cas d'urgence.

=> Le Conseil valide ce point.

L'Harmonie occupera à terme les locaux après signature d'une convention fixant une contribution financière comme convenu initialement.

Gérard Chardon évoque le problème du nettoyage : un échange avec les représentants de l'Harmonie semble nécessaire.

#### \* Associations

Chaque association devrait fournir l'état de ses comptes avant le débat d'orientation budgétaire.

### **\* Mise aux normes de la salle des fêtes et extension :**

Le chantier devait démarrer fin janvier - début février mais un léger décalage a été nécessaire, compte tenu de la procédure dématérialisée et les difficultés de transmission qui ont pris un peu plus de temps.

Les lots ont été attribués :

- *Lot 1 : terrassement et VRD*

Montant estimé par l'architecte : 97 000 €.

Offre retenue : entreprise EIFFAGE pour 103 430,28 €.

- *Lot 2 : maçonnerie, gros œuvre*

Estimation de l'architecte : 128 000 €.

Offre retenue : l'entreprise La Vieille pour 123 000 €.

- *Lot 3 : charpente, lamellé - décollé,*

Estimation de l'architecte : 22 000 €.

Offre retenue : entreprise PASSELEGUE pour 21 000 €.

- *Lot 4 : couvertures cuivre*

Estimation de l'architecte : 30 000 €.

Offre retenue : entreprise BOURDON pour 28 730 €.

- *Lot 5 : menuiseries extérieures, serrurerie*

Estimation de l'architecte : 17 000 €.

Offre retenue (la seule proposée) : entreprise BRUN pour 15 795 €.

- *Lot 6 : menuiseries intérieures*

Estimation de l'architecte : 5 000 €

Le Maire fait part de ses inquiétudes quant au découpage des lots au vu du faible dimensionnement du lot n°6, sur la bonne réalisation et l'harmonisation des travaux. Après échanges avec l'architecte, l'offre retenue est celle de l'entreprise LCA pour 5 885 €.

- *Lot 7 : isolation, plâtreries, peintures*

Estimation de l'architecte : 41 000 €

Offre retenue : entreprise Lardy pour 42 700 €

- *Lot 8 : chauffage*

Estimation de l'architecte : 26 000 €.

Offre retenue : Dubost Recorbet : 29 602 €

- *Lot 9 : électricité*

Estimation de l'architecte : 26 000 €

Certaines offres présentées apparaissent anormalement basses. Le Conseil Municipal décide de revoir ce point avec l'architecte et d'ajourner la décision pour ce lot. Après échanges avec l'architecte, l'offre retenue est celle de l'entreprise Akoum'Elec pour 19 700 €.

- *Lot 10 : revêtement de façade*

Estimation de l'architecte : 6 000 €

Aucune offre n'a été proposée. Il est proposé de reconsulter les entreprises pour ce lot qui aura lieu en fin de travaux.

- *Lot 11 : carrelage faïence*

Estimation de l'architecte : 16 000 €

Offre retenue (une seule offre) : entreprise Fontaine pour 15 351 €. Quelques retouches sont prévues en option.

Montant total des travaux estimé : 416 000 €.

Montant total des travaux attribués : 405 000 €

Remarques :

- les reprises peintures intérieures du bâtiment actuel ne sont pas prévues dans le cadre de ce marché. Ce point sera vu en cours de chantier.

- Il est prévu dans l'offre du carreleur de reprendre les pleinthés de la salle. L'architecte a cependant oublié la reprise des carreaux cassés qui est une opération très délicate. Les

contraintes budgétaires ne permettent pas de refaire l'intégralité de la salle (255 m<sup>2</sup>) mais ce point est à étudier.

Planning des travaux : le démarrage aura lieu en février avec pour objectif une fin de travaux à l'automne 2019.

#### \* Travaux appartement R+2 immeuble de la Poste

Mr Pollet réalise les travaux qui sont conséquents du fait des infiltrations d'eau de la toiture. Une réunion de chantier est programmée le 18/01/2019.

Le chauffage central sera installé dans cet appartement. Le raccordement des autres appartements ainsi que le Tabac Presse est à l'étude.

### DELIBERATIONS

#### • DELIBERATION N° 19-01-01 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à l'accroissement d'activité liées aux missions suivantes :

- missions de voirie : mise en place de la signalétique dans le cadre de la dénomination des voies, entretien et propreté des chaussées et des espaces publics dans le cadre de la mise en place de la charte « 0 % phyto » sur la commune,
- missions de gestion des espaces verts : entretien des espaces verts et du fleurissement.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi à compter du 09 janvier 2019. Cet emploi pourrait prendre la forme d'un contrat emploi compétences (CEC) si des personnes éligibles souhaitaient postulées.

#### Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement à l'emploi,
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 24 heures par semaine,
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail et que la dépense correspondante sera inscrite au budget 2019,
- **AUTORISE** Mr le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement avec Pôle Emploi et à signer tout document y afférent

#### • DELIBERATION N° 19-01-02 : AMMENDES DE POLICE, ACCEPTATION DE LA SUBVENTION

Le Département du Rhône a voté, lors de sa séance publique du Conseil Départemental du Rhône la répartition 2018 du produit 2017 des amendes de police relative à la circulation routière.

Il nous a informé de l'acceptation de notre dossier et du versement prochain de 12 000 € destinés aux travaux de création d'une nouvelle voie qui relierait la Rue du Tracot à la VC 205 (rue du Crêt Manu) et la VC 205 à la RD 31 en longeant le cimetière.

#### Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** le versement de la subvention de 12 200 € au titre des amendes de police
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux de création d'une nouvelle voie qui relierait la Rue du Tracot à la VC 205 (rue du Crêt Manu) et la VC 205 à la RD 31 en longeant le cimetière.

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

#### \* Médiathèque

La Médiathèque a fait une demande de remplacement de son imprimante. Le coût de la dépense est estimé à 100 euros.

=> ce point est validé par le Conseil Municipal.

#### \* Commission communale des Impôts Directs

La prochaine commission de la Commission communale des Impôts Directs aura lieu en Mairie de St Vérand le 26 février 2019.

#### \* ENEDIS

Après échanges avec ENEDIS, il est proposé la tenue d'une permanence information par Mr Philippe LOMBARD sur les compteurs LINKY. Le Conseil Municipal valide la date du 29 janvier après-midi. Les horaires seront précisés.

**\* SYDER**

La commune a obtenu le trophée « mise en lumière » qui sera remis le 22/01/19 au siège de la Région. Gérard Chardon propose aux membres du conseil d'assister à la remise des trophées.

Le SYDER a refait le point sur les armoires électriques à changer. Un point doit être fait sur les équipements défectueux.

Pour mémoire, la commune avait validé l'étude préliminaire à 38 000 euros.

**\* ORANGE : fibre optique**

Le déploiement de la fibre optique sur la commune est retardée pour 3 raisons :

- 2 emplacements pour les armoires pour la fibre optique avaient été définis mais ils s'avèrent inadaptés (proximité transformateur électrique, conventions de passage...). Une solution doit être trouvée pour débloquer la situation.
- la société n'arrive toujours pas à intégrer l'adressage de la commune malgré les renvois de fichiers par la Mairie. Une relance est en cours.
- le câble qui vient du Bois d'Oingt étant directement enterré et non dans un fourreau, il n'est pas possible de prévoir le passage de la fibre optique. Un marché de travaux sera passé au printemps par Orange afin de réaliser le génie civil nécessaire.

**\* Communication**

Le nouveau bulletin communal est arrivé et va être distribué prochainement dans les boîtes aux lettres.

**\* Demande éclairage**

Lors des vœux une réclamation a été faite pour mettre en place un éclairage sur les abris bus le matin. Cette demande va être étudiée.

**\* Décision modificative n°2 – rectification des crédits affectés au chapitre 0611 – Délibération n°19-01-03**

Le Maire expose le déficit de crédits constatés sur le compte 611-011 dédié aux charges à caractère général, soit 6 704,03 €, ainsi que l'excédent constaté sur le compte 6413-012 dédié aux charges de personnel, soit 18 506,88 €.

Considérant cela, il est proposé au Conseil Municipal de prendre une décision modificative n°2 de virement de crédits, afin de transférer le différentiel de crédits du compte 6413-012 sur le compte 611-011, sous réserve de validation par le Trésorier.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** la décision modificative n°2
- **AUTORISE** le Maire à signer la décision modificative n°2 et à mettre en œuvre l'écriture budgétaire correspondante.

**\* Association Notre Village**

Le renouvellement de l'accompagnement dans la démarche Agenda 21 est à prévoir sur l'exercice 2019.

**\* Visites**

- Mont Verdun, installations Armée de l'air :

La visite n'est pas possible actuellement. La demande sera renouvelée ultérieurement.

- CORG / gendarmerie : une visite du CORG est proposée (dates à venir) aux membres du Conseil Municipal qui doivent rendre réponse.

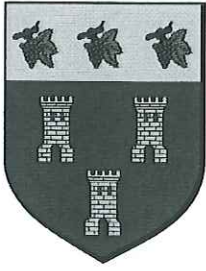
- Sénat et Assemblée Nationale : une visite est envisagée avec les membres du Conseil Municipal intéressés, sous réserve de l'accord des parlementaires.

**\* Immeuble CHABERT**

Le Conseil Municipal envisage l'aménagement du bâtiment vide dont la Mairie est propriétaire en appartements. Un premier jet d'esquisse a été présenté pour envisager des hypothèses d'aménagement. Ce projet sera rediscuté lors de réunions du Conseil Municipal en 2019.

**Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 23 h 30.  
La date de la prochaine séance est fixée en février.**





Saint Vérand, le 7 janvier 2019

**Mairie de Saint Vérand**

# CONVOCAATION

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Je vous informe que le Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire, le :

**LUNDI 14 JANVIER 2019**  
**SALLE DU CONSEIL**  
**A 20 H 00**

## ORDRE DU JOUR :

- Urbanisme : → Dossier en cours,
- Travaux en cours : → Aménagement du sous-sol de la salle des fêtes,  
→ Mise en conformité et extension de la salle des fêtes,  
→ Travaux réhabilitation appartement R+2 La Poste
- Devenir de l'immeuble Chabert/Moyère
- Délibérations : → Création d'un poste d'adjoint technique,  
→ Amendes de police,
- Questions diverses → Achat d'une imprimante pour la médiathèque

Dans cette attente,

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, en l'assurance de mes plus cordiales salutations.

Le Maire  
Gérard CHARDON



